

Tarification de la demande de validation des  
études supérieures.

## Conseil d'administration du 7 février 2022

### Délibération 2022/02/CA-012

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 et R. 613-32 à R.613-37 ;*

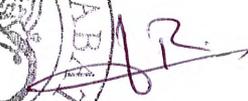
*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission formation et vie universitaire du 18 janvier 2021 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la tarification de la demande de validation des études supérieures suivante :**

- 150 € lors du dépôt de dossier à la DFVU,
- 300 € reversés à la composante porteuse du diplôme (jury).

Toulouse, le 7 février 2022  
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 31  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 1  
Ne prennent pas part au vote : 0